

Engagements du ministre de la Santé et des Services sociaux pour soutenir les établissements du réseau de la santé et des services sociaux



1. Rendre disponible à la population l'information concernant les listes d'attente et l'information relative aux usagers recevant du soutien à domicile.

2. Investir 69 millions de dollars afin de rehausser la capacité des équipes de soutien à domicile pour, notamment :

- a. améliorer l'accès aux services;
- b. augmenter le nombre d'usagers qui reçoivent ces services;
- c. augmenter l'intensité de service nécessaire;
- d. favoriser le travail en équipe interdisciplinaire;
- e. collaborer avec les partenaires concernés du réseau.

3. Implanter les unités de formation clinique interprofessionnelles (UFCI) en soutien à domicile, en partenariat avec les usagers et leurs proches.

4. Diffuser un cadre de référence en soutien à domicile qui inclut des précisions sur la gamme de services, dont :

- a. les soins et les services professionnels;
- b. les services d'aide à domicile;
- c. les services aux proches aidants ayant des besoins spécifiques;
- d. le soutien technique (les fournitures médicales, les équipements, les aides techniques et les nouvelles technologies).

5. Augmenter la disponibilité des équipements requis pour soutenir l'autonomie des usagers à domicile.

6. Assurer le suivi des résultats et la reddition de comptes des engagements pris par les présidents-directeurs généraux.